

min, que son confesseur n'en remarqua pas le nombre.

« Comme ils approchoient de la place des Terreaux, le P. Mambrun avertit M. de Thou de se souvenir, sur l'échafaud, de gagner l'indulgence plénière par le moyen d'une médaille qu'il luy avoit donnée, disant trois fois : Jésus. — Lors M. de Cinq-Mars, entendant cecy, dit à M. de Thou : « — Monsieur, puisque je dois mourir le « premier, donnez-moi vostre médaille pour la joindre « aux miennes, afin que je m'en serve le premier; et « puis on vous les conservera. » — Et, ensuite, ils contestoient eux deux à qui mourroit le premier.

« M. de Cinq-Mars disant que c'estoit à lui, comme estant le plus grand coupable et le premier jugé; adjoutant que ce seroit le faire mourir deux fois s'il mourroit le dernier. M. de Thou demanda ce droit comme plus âgé; le P. Malavalette prit la parole et dit à M. de Thou : « — Il est vray, Monsieur, que vous estes le plus vieux, et vous devez estre aussi le plus généreux. » — Ce que M. de Cinq-Mars ayant confirmé : « — Bien, Monsieur, « répartit M. de Thou, vous voulez m'ouvrir le chemin « de la gloire. » — « Ah ! dit M. de Cinq-Mars, je vous « ay ouvert le précipice; mais précipitons-nous dans la « mort pour surgir à la vie éternelle. » — Le P. Malavalette termina le différend en faveur de M. de Cinq-Mars, jugeant qu'il estoit plus à propos qu'il mourût le premier.

« Estant proches de l'échafaud, on remarqua que M. de Thou s'estant baissé et ayant veu l'échafaud, estendit les bras et puis frappa des mains l'une contre l'autre, d'une action vive et d'un visage joyeux, comme s'il se fût réjoui de cette vue, et dit à M. de Cinq-Mars :